

*EXTRAIT du PROCES VERBAL*  
*des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL*  
*Séance Ordinaire du 06 septembre 2016*

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 19</i> <i>Nbre Conseillers votants = 19</i></p> <p><b>OBJET</b></p> <p><b>Rapport d'activités 2015 du Grand Nancy</b></p> <p><u>délibération n° 1</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p>Etaient présents : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, WASSIAMA, PETRONIO Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	---

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2015 du Grand Nancy est **communiqué à chaque membre du Conseil Municipal**.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2015 présenté par le Grand Nancy.**

Le Maire,



Daniel MAGRON

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon  
la réglementation en vigueur et que la convocation du  
Conseil Municipal avait été faite le 1<sup>er</sup> septembre 2016*

*Le Maire,*

Daniel MAGRON

